

**MAIRIE DE MOURET**

**12330**

Tél. 05.65.69.82.86

[mairiedemouret3@orange.fr](mailto:mairiedemouret3@orange.fr)



**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 11 juin 2020**

**Présents 14 :**

Mmes BOSCH Claudine, COMBOUL Brigitte, LESTRADE Sylvie, LAVERNHE Céline, LE CAM Laurence, MELAC Pauline.  
Messieurs BOUSQUET Guillaume, CARLES Laurent, CAPELLE Florent, COSTES Jean-Michel, CASTANIER Fernand,  
FONTAINE Hubert, ISSALYS Gabriel, PRADELS Laurent.

**Absent excusé 1 :** M. COSTES Jérôme

**1 – Approbation dernière réunion du conseil municipal du lundi 25 mai 2020**

Pas d'observation. Approuvé à l'unanimité de membres présents.

**2- Délégations consenties au Maire par le conseil municipal**

M. le Maire expose que le conseil municipal peut déléguer au maire des compétences définies à l'article L2212 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal retient les compétences nécessaires et suffisantes pour favoriser une bonne administration de la commune et accepte de les déléguer à monsieur le maire. La délibération récapitulative est approuvée à l'unanimité des membres présents.

**3- Indemnité du Maire et des Adjointes**

Monsieur le Maire indique qu'il appartient au conseil municipal de fixer les taux des indemnités des élus locaux, principalement des adjoints étant entendu que la loi stipule que le taux maximum est attribué automatiquement au maire. Les montants des indemnités sont déterminés selon deux paramètres ; d'une part la base qui est égale à l'indice brut terminal de la fonction publique et d'autre part d'un pourcentage appliqué selon des tranches de population des communes. Compte tenu du nombre d'habitants de la commune de Mouret compris entre 500 et 999 habitants, monsieur le Maire indique que le taux maximal pouvant être alloué aux élus est de :

Indemnité du Maire	40.30 % soit 1567.47€ Brut
Indemnité des Adjointes	10.70 % soit 416.17€ Brut

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- Prend acte de l'indemnité allouée au Maire soit 40.3% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.
- Valide la proposition faite par les adjoints soit de fixer le taux à 10.70 % pour le 1<sup>er</sup> adjoint et 5.35% pour le deuxième et troisième adjoint, de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale.
- D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

**4- Désignations des représentants auprès des syndicats des communes.**

Monsieur le maire indique qu'il convient pour répondre aux diverses sollicitations de désigner des conseillers municipaux pour siéger et représenter la commune dans les différents syndicats de communes et autres structures dont la commune de Mouret est membre.

**4.1-SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron)**

Mme LE CAM Laurence

**4.2- SMAEP Rignac-Montbazens (Syndicat mixte d'adduction d'eau potable)**

Mme MELAC Pauline et Mme COMBOUL Brigitte

**4.3- Correspondant à la Défense**

M. CAPELLE Florent

**4.3- Aveyron Culture**

Mme LAVERNHE Céline

**4.4- Aveyron Ingénierie :**

M. PRADELS Laurent

**4.5- SMICA (informatisation des communes aveyronnaises)**

Mme BOSCH Claudine

**4.6-CNAS (Comité National d'Actions Sociales pour le personnel communal)**

Mme Sylvie LESTRADE.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces désignations.

## 5- Délégués auprès des différentes commissions de la Communauté de Communes Marcillac.

Monsieur le maire précise que lors du dernier conseil communautaire, les commissions ont été créées. Il appartient désormais aux communes de désigner un titulaire et un suppléant pour chaque commission. Ces instances existent et fonctionnent depuis la création de la communauté de communes et permettent, une plus grande participation des élus à la vie démocratique de la CCCM.

Après une présentation rapide des commissions, les représentants désignés pour la commune de Mouret sont récapitulés dans le tableau ci-après

<b>Commissions</b>	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
<b>Aménagement du territoire PLUI</b>	COMBOUL Brigitte	MELAC Pauline
<b>Finances</b>	FONTAINE Hubert	BOUSQUET Guillaume
<b>Economie Circulaire et Politiques Énergétiques</b>	FONTAINE Hubert	MELAC Pauline
<b>Assainissement</b>	CASTANIER Fernand	LE CAM Laurence
<b>Développement économique</b>	CARLES Laurent	CAPELLE Florent
<b>Déchets ménagers</b>	BOSC Claudine	LESTRADE Sylvie
<b>Vie sociale</b>	LESTRADE Sylvie	LE CAM Laurence
<b>Voirie</b>	ISSALYS Gabriel	PRADELS Laurent
<b>Tourisme</b>	COMBOUL Brigitte	LAVERNHE Céline
<b>Culture</b>	LAVERNHE Céline	BOSC Claudine

A l'unanimité le conseil municipal valide ces désignations.

## 6- Constitutions des commissions communales

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal de mettre en place des commissions communales afin de favoriser le travail de groupe et de préparer les dossiers examinés en séance.

### Travaux

M. CAPELLE Florent  
M. CARLES Laurent  
M. CASTANIER Fernand  
Mme COMBOUL Brigitte  
M. COSTES Jean-Michel  
M. COSTES Jérôme  
M. FONTAINE Hubert  
M. ISSALYS Gabriel  
Mme LESTRADE Sylvie

### Communication

Mme BOSC Claudine  
M. COSTES Jean-Michel  
M. FONTAINE Hubert  
M. ISSALYS Gabriel  
Mme LAVERNHE Céline  
Mme LE CAM Laurence  
Mme LESTRADE Sylvie  
Mme MELAC Pauline

## **Transports scolaires –Ecoles**

M. ISSALYS Gabriel (titulaire)  
Mme LAVERNHE Céline (titulaire)  
Mme LE CAM Laurence (suppléant)  
M. COSTES Jérôme (suppléant)

## **Associations**

Mme BOSC Claudine  
M. BOUSQUET Guillaume  
M. CAPELLE Florent  
M. ISSALYS Gabriel  
Mme LESTRADE Sylvie

## **Centre Communal d'Actions Sociales - CCAS**

Mme BOSC Claudine  
M. ISSALYS Gabriel  
Mme LAVERNHE Céline  
Mme LESTRADE Sylvie  
M. PRADELS Laurent  
Mme LE CAM Laurence

## **SAFER**

M. BOUSQUET Guillaume  
M. ISSALYS Gabriel  
M. PRADELS Laurent

## **Biens sectionaux du Grand-Mas**

M. BOUSQUET Guillaume  
M. CAPELLE Florent  
M. FONTAINE Hubert  
M. ISSALYS Gabriel

## **Liste électorale**

Mme LE CAM Laurence

## **7- SIEDA – Adhésion au groupement de commande pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique.**

Le conseil municipal émet un avis favorable pour adhérer au groupement de commandes pour l'acheminement, la fourniture d'électricité et la fourniture de services d'efficacité énergétique, coordonné par les services du SIEDA sous contrôle du conseil syndical.

## **8- Demande ARVM pour manifestation sportive MICHELIN (test pneus compétition)**

Monsieur le Maire indique que les représentants de l'ARVM ont été sollicités par « Michelin Sport » pour organiser le vendredi 3 juillet des séances privées d'essais de pneus et de réglages de voiture pour une dizaine de pilotes de rallye. Les dirigeants souhaitent obtenir l'autorisation d'utilisation du site de Mouret autour de la mairie particulièrement adapté pour ce type de manifestation. (Parkings et bâtiments proches du circuit souhaité : Départ sur la voirie communale de l'embranchement avec RD548 vers Cantaloube, puis le Mas et en retour par la route de Vareilles jusqu'à la RD). Une vingtaine de bénévoles seraient présents afin de sécuriser le parcours.

Après en avoir largement débattu, le conseil municipal ne souhaite pas donner une suite favorable à cette manifestation. Dans le contexte sanitaire actuel le conseil municipal se doit à la fois d'être vigilant par rapport aux consignes de déconfinement, et équitable vis-à-vis de l'ensemble des associations communales.

Par ailleurs, selon les informations dont il dispose le conseil municipal ne peut évaluer positivement cette manifestation.

La séance est levée à 23h45

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 25 juin à 20h30 à la salle des Fêtes de Mouret (vote du budget 2020).